DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20261008-20261002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 8 octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents :

V. Elshout, S. Chesnel, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, C. Duchêne, M. Franco Sanhez, , A. Coudray, T. Fretay, C. Guilment

Etait absent :

J. Brézel

Etait excusé :

J. Brézel

Monsieur Fretay a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 29 septembre 2026

Date d'affichage : 29 septembre 2026

****

Délibération 2026-10-02

Objet : Lotissement le Bosquet : prix de commercialisation des terrains et choix du notaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est temps de fixer à présent, un prix de commercialisation des terrains du futur lotissement à la vente.
Les élus ayant pris note des différents éléments financiers relatifs l'implantation du nouveau lotissement, fixent le tarif à 74 € HT du m².
Les membres du conseil municipal choisissent, comme notaire pour établir les actes de vente, Maître Violaine GOUDAL, notaire à MAEN ROCH et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

MAIRIE DE CHAUVIGNE
ILLE-ET-VILAINE